

qui se sont élevés entre les Pasteurs limitrophes des deux États.

N. B. Il est non moins faux que le Bourgrave d'Anvers ait été démis & exilé, comme l'ont avancé diverses Feuilles publiques, & nous mêmes, d'après elles, dans le Journal précédent.

*Parag. extraits des Papiers Angl. & autres.*

On apprend de la Jamaïque, que le 10 Mars dernier, on a vu à Kingston un jeu de la nature très-singulier. C'est un poulet, couvé dans la basse cour d'un particulier ( M. Isaac Furtado ) & né avec un corps double, quatre ailes, quatre jambes très-bien conformées. L'animal n'a vécu que quelques minutes après être sorti de la coque. M. Furtado a fait tirer par un homme de l'art, les viscères & les entrailles du poulet auquel on a trouvé presque toutes les parties intérieures également doubles. On l'a conservé dans de l'esprit-de-vin, & le projet de M. Furtado est d'en faire présent à la Société Royale de Londres. ( *Universal & Régister. London Chronicle.* )

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

PARLEMENT DE PARIS, GRAND CHAMBRE.

*Cause entre le sieur Yvonet, fournisseur des vivres de la Marine, accusé; — Les sieurs Audiquier, Delaunay, de Saugeste, Denis, Rideau de Grand-pré & consorts, accusateurs; — Et Me. Obreau, procureur du Roi au Bailliage de Rochefort, demandeur en revendication d'un de ses Justiciables, poursuivi dans le Tribunal de Bordeaux.* —

QUESTION de Compétence, de Distraction de

ressort , sur une accusation de banqueroute frauduleuse.

Une plainte , une accusation d'esfroquerie , d'enlèvement de bestiaux , & de complicité de *Banqueroute frauduleuse* , contre le sieur Pain , marchand de bestiaux , & le sieur Yvonet , fournisseur des vivres de la marine , tous deux domiciliés dans le Bailliage de Rochefort , rendue devant le Lieutenant - Criminel de la Sénéchaussée de Guyenne , les 7 & 17 Février 1786 , a été suivie d'informations , de décrets de prise de corps contre les sieurs Pain & Yvonet , de décret d'ajournement personnel , & de soit oui , contre plusieurs autres. La fuite de Pain le soustrait à l'exécution du décret de prise de corps lancé contre lui ; mais le sieur Yvonet , plus rassuré sur son innocence , s'est laissé constituer prisonnier ; la procédure s'est donc instruite devant le Sénéchal de Guyenne : déjà elle y avoit été réglée à l'extraordinaire , & deux fois le sieur Yvonet avoit succombé dans deux demandes en liberté provisoire. — Dans le même temps , des condamnations solidaires obtenues par les Créanciers de Pain contre le sieur Yvonet , dans les tribunaux civils de la Guyenne , pour tous les engagements pris par Pain , comme commis d'Yvonet , pour achat de bestiaux ; condamnations confirmées par Arrêt du Parlement de Bordeaux , firent craindre au sieur Yvonet l'événement du procès criminel , qui rendoit à sa fin. Les recollimens étoient faits , & les confrontations alloient commencer. Dans cet état , il saisit le Parlement de Paris , comme juge supérieur de Rochefort , lieu de son domicile , de quelques contestations existantes entre lui & des Créanciers de Pain , relatives non à une police , ou achat de bestiaux , mais à une

eux deux le 22 Octobre 1785; il obtint même, le 19 Mai 1786, en la Grand'Chambre, un Arrêt relatif à cet objet civil. Le lendemain 20 Mai le sieur Yvonet présenta à la Tournelle du Parlement de Paris, une requête, dans laquelle il établit une connexité entre le procès criminel qui s'instruisoit à Bordeaux, & l'affaire civile dont la Grand'Chambre du Parlement de Paris étoit saisie; il exposa que le procès criminel de Bordeaux, & le procès civil pendant en la Cour, avoient une seule & même base, qui étoit une police pour achat de bestiaux; que son domicile étoit Rochefort, ville du ressort de la Cour; que quand le délit dont il est accusé eût été réel, c'eût été à Rochefort, & non devant le Sénéchal de Guyenne, qu'il devoit être poursuivi; il demandoit en conséquence à être reçu appelant, tant comme de distraction de ressort, de nullité, qu'autrement, de la procédure criminelle commencée contre lui à Bordeaux; qu'il fût fait défense de passer outre, & aux Parties, de faire poursuites ailleurs qu'en la Cour; qu'il fut ordonné qu'il seroit transféré dans les prisons de la Conciergerie du Palais, & que les charges, informations & pièces jointes au procès, fussent apportées au Greffe de la Cour du Parlement de Paris. — Sur cette requête, il a obtenu, sur les conclusions du ministère public, un Arrêt qui a reçu son appel, lui a permis d'intimer qui bon lui sembleroit, & a ordonné l'apport des charges & informations, toutes choses demeurantes en état. Un autre Arrêt, du 23 Juin 1786, a ordonné son transport des prisons de Guyenne, en celles de la Conciergerie du Palais à Paris. Sa sortie des prisons de Guyenne a donné lieu à une plainte du Procureur du Roi de Bordeaux, suivie

de décrets de prise de corps, & autres, contre le Geolier, l'Huissier, & tous ceux chargés par l'affirmation, d'avoir coopéré à l'événement. — Le 2 Août 1786, le sieur Yvonet a fait intimer de Launay & consorts, pour procéder sur l'appel reçu par Arrêt du 20 Mai, déclarant en même-temps, que la translation de sa personne, ordonnée par l'Arrêt du 20 Mai, de la géole de Guyenne, en celle de la Conciergerie du Palais à Paris, étoit exécutée. — Une des significations de ces Arrêts du Parlement de Paris étant tombée entre les mains du Procureur-Général du Parlement de Bordeaux, la Chambre des Vacations de ce Parlement, d'après le rapport d'un des Substituts, rendit, le 17 Septembre 1786, Arrêt qui cassa & annulla les deux Arrêts du Parlement de Paris des 20 Mai & 21 Juin, & ordonna que le sieur Yvonet seroit capturé & reconduit dans les prisons de Guyenné, pour la procédure commencée contre lui, être continuée jusqu'à sentence définitive. M. le Procureur-Général du Roi, ou plutôt son Substitut en vacation, ayant eu communication de l'Arrêt du Parlement de Bordeaux & de ses motifs, fit rendre, le 30 Octobre 1783, sur ses conclusions, Arrêt qui le reçoit opposant à l'exécution des deux Arrêts des 20 Mai & 21 Juin, & les déclare comme non-avenus. — Le sieur Yvonet alloit être forcé de retourner en Guyenne, pour la continuation de son procès, lorsque le Procureur du Roi du Bailliage de Rochefort a formé en la Cour, le 5 Décembre dernier, sa demande en revendication, par une requête dans laquelle il a exposé que le sieur Yvonet n'étoit justiciable que des Juges de Rochefort pour le fait des plaintes & accusations intentées & poursuivies contre lui à Bordeaux,

demande acte de la revendication qu'il faisoit de son Justiciable , & qu'il fut ordonné que , sous bonne & sûre garde , le sieur Yvonet seroit transféré dans les prisons de Rochefort , pour son procès lui être fait jusqu'à sentence définitive ; à l'effet de quoi , il fut enjoint au Greffier de la Sénéchaussée de Bordeaux , d'envoyer au Greffe du Bailliage de Rochefort les procédures commencées contre le sieur Yvonet. — La Cour a ordonné la signification de cette requête du Procureur du Roi de Rochefort à toutes les Parties intéressées ; a indiqué un jour , pour en venir à l'audience , sur cette revendication , depuis , a été jointe à la cause , sur l'appel interjeté par Yvonet , reçu par l'Arrêt du 20 Mai 1786 , pour être statué sur le tout par un seul & même Arrêt. Le sieur Yvonet est intervenu , & a adhéré à la revendication faite par le Procureur du Roi de Rochefort , & subsidiairement a formé des demandes , soit afin que la Cour retint la connoissance & l'instruction de son procès commencé à Bordeaux , soit afin de conversion de son décret de prise de corps , en un décret d'assigné pour être oui , ou d'ajournement personnel , avec offre de donner caution. Le sieur Delaunay & consorts ont défendu à toutes ces demandes , & ont soutenu que , soit le Procureur du Roi de Rochefort , soit le sieur Yvonet , devoient être déclarés non-recevables & mal fondés , ou en tout cas déboutés , & ont conclu à ce que le procès & les Prisonniers fussent renvoyés dans les tribunaux de Bordeaux , & que le sieur Yvonet fût reconduit dans les prisons de Guyenne.

La cause en cet état a été plaidée en la Tonnelle , sur deux chefs d'accusation : *Enlèvement de marchandises, Banqueroute frauduleuse ;*

ou défaut de paiement de la marchandise. — L'Arrêt du 31 Janvier 1787, a prononcé ce qui suit :  
 — Notre dite Cour reçoit notre Procureur Général opposant à notre Arrêt du 30 Octobre dernier, reçoit le sieur Yvonet opposant à notre Arrêt par défaut, & appelant comme de distraction de ressort, de la procédure contre lui commencée au Sénéchal de Guyenne, donne acte au Substitut de M. le Procureur Général à Rochefort, de la revendication qu'il fait en notre dite Cour de ladite accusation; faisant droit tant sur l'appel que sur la revendication, ordonne que le procès criminel commencé au Sénéchal de Guyenne, sera continué, fait & parfait par le Lieutenant Criminel de Rochefort, jusqu'à Sentence définitive inclusivement, sauf l'appel en notre Cour; à cet effet, ordonne que le Greffier de la Sénéchaussée de Guyenne sera tenu d'envoyer dans un mois, à compter du jour de la signification qui lui sera faite de notre présent, au Greffe dudit Bailliage, expédition en forme de leur procédure, ensemble les pièces de conviction, si aucune y a; ordonne pareillement, que le sieur Yvonet sera, à la requête de notre Procureur Général, transféré, sous bonne & sûre garde, des prisons de la Conciergerie du Palais, en celles du Bailliage de Rochefort; fait à ses fins aux Parties, de procéder à leurs quaudit Bailliage de Rochefort, à peine de nullité, cassation de procédure, & dépens, dommages & intérêts, sauf à Yvonet à former telles demandes qu'il arrivera, en conversion de décrets, s'il y a lieu: sur le surplus des demandes, fins & conclusions des Parties, les met quant à présent, hors de Cour, dépens réservés, sur lesquels le premier Juge pourra statuer. Sa mandons... &c.

---

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 21 JUILLET 1787.

---

## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

---

### *LES CACHOTS, Élégie.*

**J**E ne puis qu'approuver les prisons & les chaînes.  
Formidables cachots, demeures souterraines,  
C'est votre obscurité, c'est votre profondeur  
Que mon œil ne sauroit contempler sans horreur.  
Des antres ténébreux sont-ils faits pour des hommes ?  
Pourquoi les retenir, barbares que nous sommes,  
Sous des portes de fer engloutis, expirant,  
Dans des tombeaux profonds ensevelis vivans ?  
Faim, soif, peur de mourir, désespoir, esclavage,  
Que peut notre vengeance exiger davantage ?  
Devons-nous joindre encore à leur calamité  
Les horreurs du silence & de l'obscurité,

N<sup>o</sup>. 27, 21 Juillet 1787. E

Et leur faire éprouver le sort de Bélisaire ?  
 C'est arracher les yeux que ravir la lumière,  
 Que le riche insensible ait plus d'humanité,  
 Les scélérats auront moins de perversité.  
 Devons-nous, les causant, punir leurs injustices ?  
 La rigueur des tyrans sied-elle à des complices ?  
 Quels que soient les forfaits des coupables mortels,  
 N'ont plus malheureux qu'ils ne sont criminels.  
 Entrons dans cet asyle ouvert à la souffrance,  
 Dans ces lieux consacrés à guérir l'indigence,  
 Le tableau des revers qu'éprouvent les humains  
 Attendra nos cœurs, désarmera nos mains.  
 L'un brûlé de finir sa pénible carrière ;  
 L'autre voit en tremblant la Parque mentrière,  
 Sans respecter en lui la saison des plaisirs,  
 Dans un cercueil précoce inhumer ses desirs.  
 Cet autre gémissant sur les bords de la tombe,  
 Ranime, mais en vain, sa vigueur qui succombe.  
 Celui-ci, riche ingrat, ne vivant que pour toi,  
 Et redoutant la mort qu'il verroit sans effroi,  
 Esclave infortuné d'un maître qu'il adore,  
 Rachette sa santé pour te la vendre encore.  
 Ceux-là, précipités du haut de ton palais,  
 De ton fatal orgueil font les barbares frais.  
 Ce pauvre renversé par ton courlier rapide,  
 Étendu, mutilé sous ton char homicide,  
 De la perte d'un membre est contraint d'acheter  
 Le moyen de guérir, l'espoir de végéter.



Vois comme il appréhende un instrument terrible !  
 Entend : comme il mugit sous un fer insensible !  
 Ton cœur , d'un triple airain fût-il environné ,  
 S'attendriroit aux cris de cet infortuné .  
 Mais verrons-nous sans fruit les pleurs des misérables ?  
 Hommes de sang , pour eux faisons grâce aux coupables .

Consultons moins nos loix , écoutons plus nos cœurs ;  
 De nos arrêts leurs maux proscrivent les rigueurs .  
 Quoi ! ces groupes nombreux d'innocentes victimes  
 Des pervers à nos yeux n'expiroient pas les crimes ?  
 Du souverain des cieux imitons la pitié ;  
 Du sang d'un innocent son courroux s'est payé .  
 Trop de calamités affligent la Nature ;  
 Frémissons d'ajouter aux tourmens qu'elle endure .  
 J'évite vainement les scènes du malheur ;  
 Par-tout je vois , j'entends la plaintive douleur .  
 De l'homicide faim tout offre les images ,  
 Des hameaux aux cités elle étend ses ravages ,  
 Renverse la vieillesse , écrase les berceaux ,  
 Détruit l'âge robuste & peuple les tombeaux .  
 Ce qu'épargne la faim la guerre le dévaste .  
 L'empire du malheur n'est-il pas assez vaste ?  
 Faut-il , pour agrandir ses théâtres sauglans ,  
 Que nos mains de la terre aillent couvrir les flancs ?

( Par M. l'Abbé Ferrand. )

*V E R S à Mlles CAROLINE & SOPHIE  
DESCARSIN , après les avoir entendu  
jouer un Duo de Harpe à leur quatrième  
Concert à Bordeaux.*

QUE de grâces ! que de talens !  
Est-ce Apollon ou Polynnie  
Qui, par une secrète magie ,  
Animent ces deux instrumens ?  
Nou, c'est vous, Descarsin, couple charmant & rare ,  
Vous qui réunissez tant de goût , tant d'attraits.  
Ah ! que jamais le sort ne vous sépare  
Pour que nos plaisirs soient parfaits.  
*( Par M. Perry, Trésorier & Officier du  
Musée de Bordeaux. )*

S U R L' A M O U R.

DES habitans d'Olympe il est le plus volage ;  
Il est aussi le plus constant.  
Timide & fier , cruel & bienfaisant ,  
Il élève , il abaisse , il brise son ouvrage :  
Carez-le , c'est un enfant ;  
Mais c'est un Dieu quand on l'outrage.

*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Courage* ; celui de l'Énigme est *Espérance* ; celui du Logogryphe est *Carrosse* , où l'on trouve *rosse* , *rosse* , *rose* .

**C H A R A D E .**

ATTENDS que mon second devienne mon premier  
Si tu veux en tirer un plus grand avantage ;  
Quant à mon tout , Lecteur , pour en savoir l'usage ,  
Il charme par ses sons l'écho de mon dernier.

**É N I G M E .**

SANS le luth d'Amphion , sans la lyre d'Orphée ,  
Sans les enchantemens que possède une Fée ,  
Sans déranger enfin la nature & ses loix ,  
Je fais monvoir aussi les rochers & les bois.  
Ce prodige , il est vrai , n'a lieu qu'à ma naissance ;  
Les Arts , en l'opérant , me donnent l'existence.  
L'un me fait à grands frais escalader les airs ,  
L'autre ouvre sous mes pieds la route des enfers ;  
Tous s'occupent du soin plus ou moins difficile

De me rendre agréable ou de me rendre utile,  
 Qui peut compter mes sœurs ? L'Univers en est plein,  
 Ou n'approche de nous que le fer à la main.  
 Contemplez le castor ; en le prenant pour maître ,  
 Le monde , jeune encor , apprit à me connoître ;  
 De la société j'ai suivi les progrès ;  
 Dès que l'homme eut quitté le séjour des forêts ,  
 Je quittai comme lui mon costume sauvage ;  
 On me vit à la Cour , on me vit au village ;  
 Je devins , en un mot , d'un si commun emploi ,  
 Qu'on n'eût jamais fondé Rome ou Paris sans moi.  
 ( *Par un Habitant de Bréda , près Montméli ,  
 en Picardie.* )

## L O G O G R Y P H E .

CHEZ l'un & l'autre sexe on me voit employé ;  
 A l'un je suis d'un nécessaire usage ;  
 Par l'autre , que la mode a mis en esclavage ,  
 Je suis tantôt repris , tantôt congédié.  
 J'offre dans mes sept pieds un ornement d'église ;  
 Un titre révééré dans l'Empire Ottoman ;  
 Puis un féminin vêtement ,  
 Mais qui n'est plus guère de mise ;  
 Ce qu'un Marin a peur de rencontrer ;  
 Une boisson dont il ne se régale ;  
 Une plante médicinale ;  
 Ce que chez Aglaé ma bouche aime à presser.  
 ( *Par M. Belle de Neuvy.* )

---

**NOUVELLES LITTÉRAIRES.**

---

*PÉRISTÈRE*, ou *la Colère de l'Amour*,  
Poème en cinq Chants. A Paris, chez  
Royez; Libraire, à la descente du Pont  
neuf, & chez les Marchands de Nou-  
veautés.

QUELLE source de sujets intéressans pour  
tous les Arts & pour tous les Talens, que  
cette Mythologie charmante qui étoit la reli-  
gion des anciens ! Il y a plus de vingt siècles  
que les Peintres, les Sculpteurs & les Poètes  
puisent dans cette source, & toujours elle est  
inépuisable, toujours elle est féconde. Com-  
ment s'est-il trouvé des esprits chagrins qui,  
les uns par scrupule superstitieux, les autres  
par sévérité philosophique, ce qui est pour-  
tant très-différent, ont voulu proscrire ces  
fictions où le génie de l'antiquité a répandu  
si abondamment tout ce qu'il avoit de grâces  
& de beautés ? J'en demande pardon aux om-  
bres de Pascal & de d'Alembert (ce dernier  
en vieillissant étoit devenu plus indulgent à  
la poésie;) mais le costume & l'armure de  
l'Amour, son bandeau & son flambeau, ses  
cheveux blonds & ses ailes, son carquois &  
ses flèches, tout cela n'est plus neuf depuis  
trois mille ans, & tout cela plaît encore par

E iv

un charme éternel, plus puissant sur nos imaginations que celui de la nouveauté. Qu'il importe que ces beautés poétiques aient trois mille ans, elles sont neuves pour chaque génération nouvelle. Quand j'ai lu Ovide, non pas précisément au collège, mais un ou deux ans après, lorsque j'avois eu déjà d'autres maîtres que ceux qui m'avoient appris le latin, je crus que les Métamorphoses d'Ovide venoient de paroître; elles paroissent en effet pour moi. Et il ne faut pas croire que ce qui me charmoit dans un Poète du siècle d'Auguste, m'auroit paru usé dans un Poète de nos jours. Je me rappelle encore qu'on venoit de publier dans le même temps un Poème de M. de Malfilâtre, dont tout le fonds est tiré de ces mêmes fictions de la Mythologie, dont les plus heureux détails sont ou des traductions ou des imitations & d'Ovide & de Virgile. Eh bien! l'imagination poétique des anciens m'enchantoit également dans Malfilâtre; c'étoit même un autre plaisir de retrouver le même génie dans deux langues si différentes. Lisez Ovide traduit par M. de Saint-Ange, & vous vous croirez encore dans ces siècles de création où tant de grâces & de beautés venoient de naître. Je ne demande pas au Poète des idées nouvelles, mais des vers nouveaux. Qu'il rajeunisse pour moi les sensations qui dans tous les siècles ont charmé l'Univers; chaque printemps a droit de nous plaire comme le premier qui brilla sur notre enfance ou sur celle du monde; & cependant

le printemps ne crée rien : c'est la même verdure , ce sont les mêmes fleurs. Les couleurs seulement ont d'autres nuances, les formes sont légèrement variées : il n'y a que le parfum & le plaisir qu'elles donnent qui soient entièrement nouveaux. Eh bien ! le génie poétique est peut-être comme la Nature ; qui ne crée rien , mais qui renouvelle tout , & qui paroît toujours jeune après des siècles de durée. Est-ce que je refuserois donc aux Poètes le don de créer , qui fut toujours leur grande prétention ? Je ne leur refuse rien , je voudrois qu'ils eussent tous les dons ; car j'aime à avoir tous les plaisirs ; mais l'invention doit être la chose la plus rare dans les Poètes ; & la raison en est simple , c'est la force de la réflexion & de la pensée qui crée , & c'est une organisation sensible & mobile qui fait sur-tout les Poètes. Un jeune homme heureusement né pour l'harmonie entend les vers de Racine , de Boileau & de La Fontaine ; il en est ravi , enchanté ; il veut aussi faire des vers , il veut être Poète. Sa voix répétera les sons qui ont charmé ses oreilles , les pinceaux reproduiront les images dont ces grands Hommes ont frappé ses yeux. Plus ce jeune homme sera sensible , & plus il fera l'esclave des beaux génies dont il est l'adorateur , & moins il inventera ; car l'esclave n'invente rien , il exécute les ordres qu'il a reçus. Le génie qui crée doit être , par la nature des choses , moins rare dans les Écrivains qu'on appelle Philosophes. Et voyez comme les faits s'accor-

dent avec ce principe. C'est dans l'empire des Beaux-Arts qu'on s'est toujours plaint de rencontrer les troupeaux d'imitateurs serviles. Dans la philosophie, au contraire, on s'est plaint toujours de ne voir que partis, que sectes, que divisions & opinions différentes. Ici, il y a autant de façons de penser qu'il y a de Philosophes, & cela prouve que chaque Philosophe a la sienne. On leur a même reproché amèrement & imprudemment ces orages de leurs écoles, comme on a reproché aux Républiques ces dissensions si favorables à la liberté & au maintien de la force des mœurs, si propres à développer les grands talens & les grands caractères. Voici ma conclusion : il doit être fort rare que les Poètes possèdent le génie de création ; on doit les admirer infiniment lorsqu'ils en sont doués ; mais ils peuvent en être privés & enchanter encore les hommes, parce qu'une musique délicieuse, après qu'on l'a entendue cent fois, fait un plaisir tout nouveau lorsqu'elle est chantée par une voix nouvelle. Cette comparaison n'est pas, je le fais, d'une exactitude rigoureuse ; mais si elle ne prouve pas ce que je dis, elle le fait mieux entendre, & c'est à quoi servent sur-tout les comparaisons.

Je n'ai pas encore prononcé le nom du Poëme que j'annonce, mais j'en ai pourtant toujours parlé, je l'ai toujours eu en vue. Le sujet de *Périsfère*, ou *la colère de l'Amour*, est puisé dans ces sources de la Mythologie,



qui ont été pour tant de Poètes anciens & modernes les véritables sources de l'Hypocrène; & le simple récit de cette Fable, dénué de tous les ornemens poétiques, va montrer combien ce sujet est d'un choix heureux pour la poésie.

Vénus avoit autour d'elle trois Grâces, & un grand nombre de Compagnes, & les Compagnes de la Déesse de la Beauté étoient des Grâces encore. Péristère fin de ce nombre. Déjà elle avoit passé quinze ans, elle vivoit auprès de la mère de l'Amour, dans des lieux où tout l'inspiroit, le ressentoit & l'adoroit, & l'Amour étoit cependant encore ignoré de Péristère. Elle pouvoit ajouter au bonheur éternel d'un Dieu; un simple Berger paroît à ses yeux sous les habits d'un Chasseur, & c'est Hylas qu'elle aime. Hylas, que la possession d'un cœur devoit rendre assez heureux, demande un autre bonheur. L'Amour veut tout accorder, la pudeur ordonne de tout refuser. Péristère s'arrache des bras d'Hylas, en lui criant: *Hylas, à demain*. Tandis que le Berger & Péristère elle-même, peut-être, attendent le moment du rendez-vous, il s'élève une querelle entre la Déesse de la Beauté & son fils. Vénus prétend que c'est elle, que c'est la Beauté qui règne sur les cœurs, que sans elle l'Amour n'a plus d'empire. L'Amour soutient que c'est par lui que la Beauté & Vénus elle même exercent un si grand pouvoir sur les mortels & sur les Dieux. On sent que l'un & l'autre ont raison, & que

cette querelle, comme tant d'autres, seroit bientôt terminée si on vouloit bien s'entendre. Mais heureusement Vénus & l'Amour ne s'entendent point du tout; & dans leur dispute pour établir leurs droits, ils rappellent ces fictions ingénieuses, ces aventures poétiques de la mythologie qui peignent avec tant d'intérêt & de grâce tout ce que peut la beauté & tout ce que peut l'Amour. Les Divinités, dans leurs querelles, ne sont pas moins opiniâtres que les mortels; on en vient aux paris & aux défis après avoir vu que les raisons sont inutiles. L'Amour & sa mère se défient donc à qui remplira plutôt de fleurs deux corbeilles de grandeur égale. Les champs de Guide sont dépouillés sous leurs mains diligentes. L'Amour, comme plus agile, alloit peut-être l'emporter. Vénus (on dit que la beauté triche volontiers au jeu) Vénus appelle en secret Périssère à son secours, & sa corbeille est la première remplie. L'Amour se voit vaincu; mais on ne le trompe pas aisément, & il voit comment sa mère a remporté la victoire. Dans sa fureur, c'est de la Nymphé, c'est de Périssère qu'il veut se venger. Il prend un trait de son carquois, le lance; mais ce trait n'est pas de ceux qui inspirent l'Amour, il est bien plus cruel encore. A peine Périssère en est touchée, ses charmes, ses formes même commencent à disparaître; & la Nymphé n'est plus bientôt qu'un oiseau charmant, elle n'est plus qu'une colombe; mais sa forme est changée, & son

cœur ne l'est pas. Elle cherche encore les lieux & le bosquet où, par son avant, elle étoit attendue. Hylas, qui ne la voit pas arriver, n'est pas tourmenté seulement par son impatience, il commence à l'être par de jaloux soupçons. Tandis qu'il gémit ou qu'il exhale sa colère, la colombe vole autour d'Hylas. Elle gémit aussi, elle soupire, & semble lui annoncer tous les malheurs qu'il redoute. Qui le croiroit ! & combien les cœurs jaloux sont injustes ! Cet oiseau, qui compatit aux peines d'Hylas, lui devient odieux. Il croit qu'une colombe peut annoncer des malheurs, il va lui lancer une flèche :

L'arc est tendu, la flèche va partir ;  
 Mais tout à coup les immenses campagnes  
 Ont treillisé par de longs tremblemens ;  
 Les pins courbés, les chênes ondoyans  
 Semblent tomber du sommet des montagnes ;  
 La foudre gronde, & d'horribles éclairs  
 Ont embrasé le vaste champ des arts :  
 Puis à ce bruit succède un long silence,  
 Un calme doux renaît au fond des bois,  
 Et dans la nue on entend une voix  
 Qui du Berger révèle l'imprudence.  
 Tremble, dit-elle, ô malheureux Hylas !  
 Quand ta fureur s'exhale en vains éclats,  
 Le ciel t'épargne un crime irréparable,  
 Crains d'immoler une Colombe aimable,  
 C'est le plus cher des oiseaux de Vénus.

Cette voix qui se fait entendre du haut de la nue, est celle de Vénus elle-même. Hylas, qui ne fait point quel malheur on lui épargne, ne sent que celui de ne point voir arriver son amante au rendez-vous. Toutes les douleurs & toutes les fureurs de la jalousie s'emparent de lui : la nuit & le sommeil pouvoient les calmer un instant ; mais l'Amour encore implacable contre les deux amans, fait sortir des enfers le plus affreux des songes, celui qui tourmente les cœurs jaloux : Hylas voit sa maîtresse dans les bras d'un rival heureux. Vénus a pitié des maux qu'elle a causés ; elle vole auprès de cet amant infortuné, elle l'emporte sur son char, traîné par des colombes, dans un temple élevé dans les airs, bâti sur des nuages : c'est le temple de la vanité. Les mortels se partagent entre tous les autres temples, ils courent & se rassemblent tous dans celui-ci : on y retrouve tout le genre humain. A peine un desir est formé, que la Déesse le satisfait. Là, tous les Monarques croient aux éloges des courtisans, tout Écrivain est sûr d'être un homme de génie, toute femme a de la beauté & des grâces, tout amant est assuré de la fidélité de sa maîtresse. A peine Hylas a pénétré dans le parvis, ses cruelles agitations se calment, le repos & la confiance entrent dans son cœur ; la Déesse lui souriant avec bonté, offre Périssère à ses regards plus tendre, plus amoureuse qu'au moment où elle lui donna la promesse du rendez-vous. Mais son bonheur même ré-

veille le Berger; & la Déesse, le temple, tout disparoit au réveil, parce que tout ce qu'offre la vanité de consolant n'est qu'un songe. Le désespoir alloit s'emparer de nouveau du cœur d'Hylas: l'Amour, qui est cruel, mais qui n'est pas inexorable, le conduit au bosquet où ses tourmens ont commencé; il y amène Périssère, toujours sous la forme d'une colombe. Un vautour qui l'aperçoit du haut des airs fond sur elle, elle se réfugie auprès d'Hylas, & le caressant de ses ailes frémissantes, & l'implorant par ses roucoulemens plaintifs, elle semble le supplier de lui sauver la vie. Hylas, touché de ses dangers, tend sa main à l'oiseau; l'oiseau vole & se place sur sa main. Pour la rassurer, il la caresse, il presse de sa bouche le plumage argenté de la colombe; la colombe approche son bec de rose de la bouche du Berger. Un désordre bien différent trouble le cœur & les sens d'Hylas; en tenant la colombe, son imagination enflammée croit tenir Périssère; il croit la voir, & bientôt il la voit en effet. L'Amour rend sa première forme à la jeune compagne de Vénus, & Périssère reparoit sous les caresses de son amant.

Telle est le fonds de ce petit Poëme. On voit que l'imagination de l'Auteur a su s'associer heureusement à l'imagination de ceux qui ont inventé les fictions de la mythologie. En leur empruntant le fonds de son Ouvrage, il l'a étendu & l'a enrichi par des accessoires du même genre & du même caractère.